Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

En collaboration avec

Association pour le recyclage des produits électroniques
arpe Québec MC

JOURNÉE ENVIRONNEMENTALE

DISTRIBUTION D'ARBRES ET

RÉCUPÉRATION DE PRODUITS DOMESTIQUES ET ÉLECTRONIQUES

La Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, en collaboration avec :
l'AFSQ, *ARPE-Québec*, Recyc-Québec et Laurentide Re-Source inc.
est fière de vous inviter à participer à la journée environnementale qui se tiendra le :

Samedi 19 mai 2018, de 9h à 15h,

dans le stationnement de l'Hôtel de ville de la Municipalité
au 1205 rue de l'Église et à la salle communautaire au 1253, rue Lebel (côté rue Perreault)

Objectifs de la journée : Remise d'arbres pour plantation immédiate et permettre aux citoyens, de se départir d'objets qui ne peuvent être déposés dans les bacs noirs ou verts.

Document de référence à conserver !

Plusieurs essences d'arbres sont à votre disposition lors de cette journée:
Pour aménagements paysagers, plantation de berges ou économie d'énergie, à vous de décider !

Liste des produits récupérés par nos organismes participants : ***Certaines conditions s'appliquent.***

ÉLECTRONIQUES par ARPE-Québec (Produits acceptés)

La liste complète est disponible à recyclerMESelectroniques.ca/qc

- Ordinateurs
- Ordinateurs bloc-notes;
- Tablettes électroniques ;
- Miniportables;
- Mini-ordinateur ;
- Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs);
- Terminaux d'ordinateur;
- Clients-serveurs légers ou miniordinateurs de bureau;
- Serveurs de bureau / en tour;
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo;
- Souris;
- Claviers;
- Lecteurs multimédias;
- Routeurs/modems;
- Haut-parleurs;
- Disques durs externes;
- Lecteurs de disquettes externes;
- Lecteurs de disques optiques;
- Commutateurs HDMI;
- Manettes de jeu (joystick);
- Duplicateurs de disques durs;
- Passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée;
- Câbles et/ou audio;
- Téléphones intelligents (réseau cellulaire);
- Assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire);
- Terminaux mobiles (réseau cellulaire);
- Téléavertisseurs;
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau;
- Imprimantes de bureau;
- Imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo;
- Imprimantes d'étiquettes, code-barres, cartes;
- Imprimantes thermiques;
- Connecteurs;
- Chargeurs;
- Télécommandes;
- Clés USB;
- Cartouches d'encre;
- Dispositifs d'affichage;
- Téléviseurs;
- Moniteurs d'ordinateurs;
- Dispositifs d'affichage professionnel;
- Écrans de télévision en circuit fermé;
- Ordinateurs tout-en-un : un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré;
- Tablettes graphiques avec écran > 10 po;
- Dispositifs d'affichage portables > 10 po;
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques;
- Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires;
- Téléphones à hauts parleurs ou de conférence;
- Répondeurs téléphoniques;
- Cartes mémoires ;
- Contrôleurs de console de jeux vidéo.

PILES et ACCESSOIRES par Laurentide Re-Sources inc. (Produits acceptés)

- Piles primaires et secondaires de 5 kg maximum:
- Contenants d'huile;
- Les bornes des piles au lithium doivent être protégées;
- Huiles usagées;
- Filtres à l'huile usagés;
- Liquide de refroidissement;
- Antigel et autres produits assimilables ;
- Huiles végétales.

PILES ET ACCESSOIRES par Laurentide Re-Sources inc. (Produits non-acceptés)		
• Tout produit non mentionné dans la liste des produits acceptés et tout produit non identifié par une étiquette lisible;	• Batteries : acide plomb, batteries liquides ou humides;	**IMPORTANT : Tous les produits à l'exception des huiles devront être ramassés dans leur contenant d'origine avec, s'il y a lieu, un symbole inflammable identifiable.**
AMPOULES - PEINTURE ET AUTRES par Laurentide Re-Sources inc. (Produits acceptés)		
• Apprêts et peinture (latex, alkyde, émail); • Peintures à métal et antirouille; • Peintures aluminium; • Peintures à mélamine; • Ampoules fluocompactes; • Néons;	• Teintures intérieures et extérieures; • Protecteurs à bois et à maçonnerie; • Protecteurs à asphalte (à l'eau ou latex seulement); • Vernis; • Gommes laques (Shellac);	• Peintures à piscine; • Peintures marines (à bateau) pour usage général, ne contenant aucun agent antisalissure; • Huiles de protection et de finition; • Peintures en aérosol et leurs contenants (usage général, industriel, automobile, artistique, marquage du bois); • Contenants vides.
PEINTURE ET AUTRES par Laurentide Re-Sources, inc. (Produits non acceptés)		
• Apprêts et peintures pour usage industriel (utilisés par un professionnel, avec un équipement spécialisé, en usine ou dans des ateliers de peinture à l'exception des peintures en aérosol); • antifouling) ; • Produits de préservation ou pour la conservation du bois catégorisés somme pesticides; • Coulis, plâtre, ciments, bois plastique et revêtements spécialisés (ex : Stucco);	• Peintures à signalisation routière; • Peintures aux retombées sèches (dryfall); • Peintures automobiles (à l'exception de la peinture automobile en aérosol); • Produits pour toiture; • Produits pour fondation, entrée asphaltée et bouche-fissures (ex. : enduits à base de bitume ou de goudron, bouche-fissures);	• Décapants, solvants et diluants; • Peintures à deux composants; • Peintures conçues pour usage artistique (à l'exception de la peinture pour usage artistique en aérosol); • Peintures antisalissures; • Adhésifs et colles; • Peintures dans des contenants en verre; • Nettoyeurs et produits de polissage (ex. : nettoyeur à patio, huile de citron); • Contenants non identifiés ou sans étiquettes ;

LE CAMP DE JOUR PRÉPARE SON ÉTÉ !!

APPORTEZ VOS CANETTES
ET BOUTEILLES DE PLASTIQUE –
NOS JEUNES LES RÉCUPERERONT

Collecte de pneus hors d'usage par Recyc-Québec

Les pneus admissibles sont les pneus usés, usagés ou éclatés. Ils doivent provenir des véhicules routiers suivants : automobile, camion, motocyclette, véhicule de loisir (VTT), tracteur à gazon, chariot élévateur, voiturette de golf, machinerie lourde & agricole, roulotte, tente-roulotte, remorque, semi-remorque et essieu amovible.

Ces pneus doivent avoir obligatoirement un diamètre de jante égal ou inférieur à 62,23 cm (24,5 pouces) et un diamètre extérieur n'excédant pas 121,25 cm (48,5 pouces).

Les roues de bicyclette et les roues arrières des tracteurs (dépassant 48,5 pouces de diamètre) sont refusées.

Assurez-vous que vos pneus sont déjantés (sans rim) et propres à l'intérieur, c'est-à-dire exempts de contaminants tels que roches, sable, terre, eau, etc., puisqu'ils pourraient être refusés par le transporteur.

Veuillez noter que les pneus hors norme (**dépassant 48,5 pouces**) peuvent être ramassés par Division Express.

Vous pouvez les joindre au **1 418-262-8433**. Attention ! Des frais sont applicables.